

DÉLIBÉRATION n°2022-69
Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes
Séance du 14 décembre 2022

Adoption du Budget Initial 2023

Le Conseil d'Administration,

Vu les statuts de l'IEP de Rennes, et en particulier l'article 22 du décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Etudes politiques tel que modifié par le décret n°2017-959,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **19 ETPT** sous plafond et **27 ETPT** hors plafond
- **6 401 791 €** d'autorisations d'engagement
dont :
 - 2 853 391€ en personnel
 - 1 979 254€ en fonctionnement
 - 1 569 146€ en investissement
- **6 401 791 €** de crédits de paiement
 - 2 853 391€ en personnel
 - 1 979 254€ en fonctionnement
 - 1 569 146€ en investissement
- **5 931 962 €** de prévisions de recettes
- - **469 829 €** de solde budgétaire (déficit)

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - **506 090 €** de variation de trésorerie (prélèvement)
- **0 €** de résultat patrimonial
- **223 608 €** de capacité d'autofinancement
- - **650 538 €** de variation de fonds de roulement (prélèvement)

Les tableaux emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Membres en exercice : 29 membres
Membres présents ou représentés : membres

Votes : Refus de participer au vote :
 Abstention :
 Contre :
 Pour : 23

Délibération : **adoptée.** refusée.

Le 14 décembre 2022

Le Président
du Conseil d'Administration



Yann LEJOLIVET

Document(s) en annexe au présent extrait :

BI 2023 – Note de l'ordonnateur (13 pages)
Tableaux BI 2023 – final (8 pages)

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le :



BUDGET INITIAL 2023

RAPPORT DE PRESENTATION

Conseil d'administration du 14 décembre 2022

Sommaire

BUDGET INITIAL 2023	1
RAPPORT DE PRESENTATION	1
Conseil d'administration du 14 décembre 2022	1
I - Le contexte national	3
1.1- Contexte macro-économique	3
1.2 - Lecture synthétique du Projet de Loi de Finances 2023 du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)	4
II - Les projets de l'établissement dans un contexte macro-économique contraint et incertain	6
2.1. L'indispensable coopération institutionnelle	7
2.2. L'incontournable transformation pédagogique	8
2.3. L'impératif de recherche d'excellence	9
2.4. La nécessité d'une vie étudiante épanouie et des conditions d'étude de qualité	9
2.5. L'exigence de responsabilité sociétale et environnementale	10
III - Présentation du budget 2023	11
3.1. Les recettes : une forte dynamique des recettes propres	11
3.2. Les dépenses : en 2023, un effort porté sur les dépenses d'investissement et de personnel	13
3.3. Les équilibres financiers	16

I - Le contexte national

1.1- Contexte macro-économique

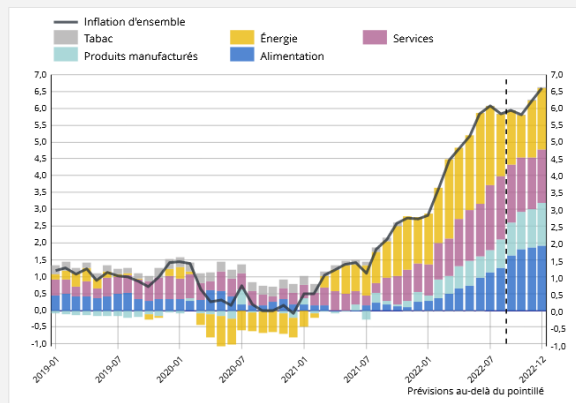
L'année 2023 s'annonce pour l'économie française comme une année sous forte contrainte due à des déséquilibres macro-économiques majeurs notamment une inflation qui atteint plus de 6,5% en 2022.



Cette évolution soudaine à la hausse du taux d'inflation est un déséquilibre macro-économique qui touche, avec différentes intensités, les pays européens (9% en Europe) mais aussi le reste du monde. Mais, elle représente une **vraie rupture par rapport au trend de désinflation de ces trente dernières années** en Europe. Les cause de cet accroissement brusque du taux d'inflation semble principalement d'ordre conjoncturel : guerre en Ukraine avec ses répercussions à la hausse sur les coûts de l'énergie et sur certaines matières premières (blé), problèmes d'approvisionnement (semi-conducteurs) après plus de deux années de la crise COVID, dépréciation de l'euro,... Cependant, des interrogations demeurent sur son caractère uniquement conjoncturel. En effet, **les facteurs structurels sont nombreux** notamment ceux liés aux impacts du dérèglement climatique (problèmes d'approvisionnement en matières premières, sécheresse, coûts réparations...). Si cette dimension structurelle de l'inflation se confirme, cela signifie qu'il faudra, désormais, construire nos perspectives financières dans un contexte inflationniste.

Si le taux d'inflation est en moyenne de 6,5 %, il n'en demeure pas moins que tous les postes (énergie, services, alimentation...) n'y contribuent pas de la même façon. L'accélération récente de l'inflation est attribuable pour moitié à la hausse des prix de l'énergie.

Figure 6 - Inflation d'ensemble et contributions par poste
glissement annuel en % et contributions en points



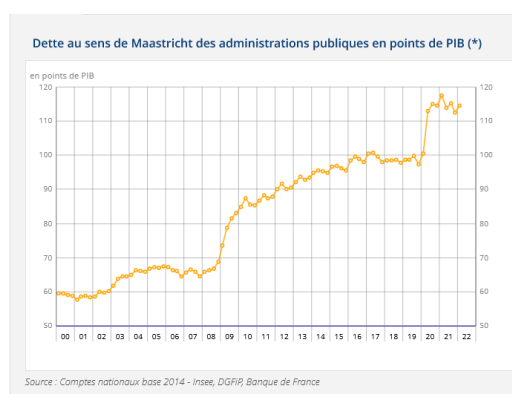
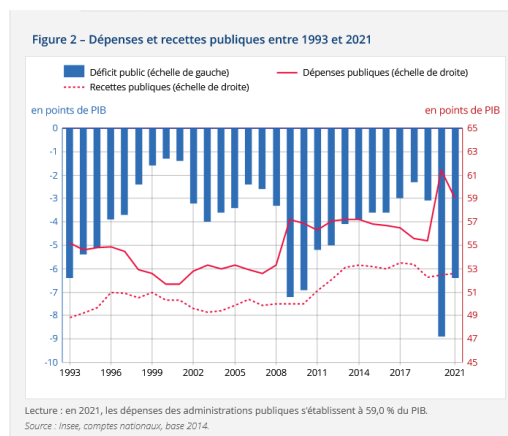
Lecture : en août 2022, les prix à la consommation ont progressé de 5,8 % sur un an, selon l'estimation provisoire. Ils progresseraient de 5,9 % sur un an en septembre 2022.

Source : Insee

Cette situation macro-économique nationale a et va avoir des répercussions sur la hausse des dépenses contraintes (gaz, électricité, papier, services) de notre établissement dont les prix augmentent et augmenteront au-delà de 6%. Ces répercussions seront d'autant plus négatives que nos ressources (subvention pour charge de services public, droits d'inscription...) ne sont pas indexées au taux d'inflation et donc diminuent en termes réels (ou euros constants). Dans ce contexte inflationniste, notre trésorerie qui n'est pas placée sur des supports rapportant des intérêts perd également de son pouvoir d'achat. Cela aura un impact négatif sur nos capacités d'investissement. Notre établissement doit donc gérer cet effet de ciseaux.

1.2 - Lecture synthétique du Projet de Loi de Finances 2023 du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)

Le projet de loi de Finances pour 2023 a été construit dans ce contexte de déséquilibre macro-économique important : contexte inflationniste inédit et dégradation du déficit des administrations publiques et donc augmentation de la dette publique en % du PIB.



Ce contexte contraint de manière importante l'action publique.

Les crédits du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'élèvent à 25,7 Milliards € (en hausse de 1,1 milliards par rapport à 2022).

Il se répartissent en trois programmes principaux :

- 14,8 milliards € pour le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire »,
- 7,8 milliards € pour le programme 172 « Recherches scientifiques et technologies pluridisciplinaires »,
- Et 3,1 milliards € pour le programme 231 « Vie étudiante »

S'ajoutent à ces crédits :

- les recettes issues de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) reversées aux CROUS et aux établissements. A l'échelle nationale, les recettes 2023 de la CVEC sont estimées à 177 millions €.
- les crédits de programmes exceptionnels comme ceux du Plan de relance Post-COVID

Concernant Sciences Po Rennes, la lecture du projet de loi de finances fait apparaître les points suivants.

Dans le programme 150, le Ministère met l'accent sur les efforts financiers pour accompagner la hausse de la démographie étudiante. Il officialise la **création de l'EPE « Université de Rennes »** au titre de la structuration des sites universitaires. En parallèle de la structuration des sites, le Ministère annonce le lancement de nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance, visant à définir des projets prioritaires avec les établissements et à les accompagner dans la durée. Le Ministère confirme

également des hausses de crédits pour financer les mesures en matière de ressources humaines, liée à la fois à la troisième année de mise en œuvre de la Loi pour la Programmation de la Recherche (LPR) (revalorisation des carrières des enseignants-chercheurs et créations de postes) et **la hausse du point d'indice de +3,5% de tous les agents publics depuis le 1^{er} juillet 2022 (les compensations ne concernant que les agents titulaires et les contractuels financés par la subvention pour charge de service public)**. Le Ministère entend également dégager des crédits pour intensifier l'adaptation des campus à la transition énergétique (via les Contrat de projet Etat-Région notamment). Enfin le Ministère réitère l'objectif d'accueillir 500.000 étudiants étrangers en 2027 dans les établissements français dans le cadre de la stratégie « Bienvenue en France ».

Le programme 172, relaie les priorités de la Loi de programmation pour la recherche concernant le financement des projets et des organismes de recherche.

Dans le programme 231, le Ministère insiste sur l'ensemble des mesures destinées à lutter contre la précarité étudiante, priorité de l'année 2023 : maintien du gel des loyers dans les résidences universitaires, maintien du dispositif des repas à 1€, revalorisation des bourses sur critères sociaux en attendant la réforme globale des bourses étudiantes, lancée par la Ministre cet automne. Le Ministère annonce également un renforcement des moyens alloués aux CROUS pour l'ensemble de leurs missions (restauration, logement, accompagnement social des étudiants). Enfin le Ministère prévoit également en 2023, dans ce programme, une réforme et une hausse des moyens alloués aux services de santé pour les étudiants (SSE) en élargissant leurs missions à l'échelle des territoires.

II - Les projets de l'établissement dans un contexte macro-économique contraint et incertain

La construction du budget 2023 de notre établissement s'inscrit donc dans ce contexte d'incertitudes et de contraintes.

Néanmoins, il répond avant tout au déploiement de son projet stratégique « 2020-2025 – *Voir plus loin, anticiper le monde de demain* » et à ses cinq grandes orientations :

- L'indispensable coopération institutionnelle
- L'incontournable transformation pédagogique
- L'impératif de recherche d'excellence
- La nécessité d'une vie étudiante épanouie et des conditions d'étude de qualité
- L'exigence de responsabilité sociétale et environnementale

En 2023, ces 5 grandes orientations continueront ainsi à structurer l'action de l'établissement. Malgré le contexte économique incertain, grâce aux efforts réalisés sur la maîtrise de ses dépenses et sur la dynamique de ses recettes, Sciences po Rennes est en mesure de poursuivre son développement et de construire **un budget 2023 dont les principales caractéristiques sont :**

Vote d'un budget en équilibre des recettes et des dépenses courantes

Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Poursuite du développement des ressources propres

Maintien des droits d'inscription constants depuis 2019

Création de trois nouveaux parcours de master en alternance
Création de 6 emplois sur de fonctions supports stratégiques et à effet de levier
Financement d'une vie étudiante dynamique
Un plan pluriannuel d'investissement ambitieux

2.1. L'indispensable coopération institutionnelle

En matière de coopération institutionnelle, 2023 marquera le lancement de l'Université de Rennes dont le décret de création est paru au journal officiel le 24 novembre 2022. L'année 2023 sera aussi l'aboutissement de la négociation d'un nouveau contrat de site (2022-2027) d'objectifs et de moyens entre l'Université de Rennes et le MESRI. Il y aura en effet un volet commun « Université de Rennes » et un spécifique pour chacun des 5 établissements composantes dont Sciences Po Rennes. Ce contrat pour la période 2022-2027 sera adopté par les conseils d'administration des différents établissements. Dans ces négociations à venir, l'objectif affiché par la Direction de Sciences Po Rennes sera de demander un accroissement de ses moyens (humains et financiers), condition sine qua non pour continuer son développement, à l'instar des autres IEP de région, et continuer à déployer son projet stratégique.

L'entrée, pour la première fois à l'automne 2021, des IEP de région dans le « Dialogue Stratégique de Gestion » (DSG) a constitué une première étape très importante dont nous devons nous féliciter. Ce dialogue a permis, à l'issue d'une négociation annuelle, au MESRI, d'accorder des budgets supplémentaires à notre établissement. Avant même le début de la future contractualisation, Sciences Po Rennes a ainsi obtenu le financement de deux projets déposés (démocratisation et Tiers-lieux solidaires) pour un montant global de 250.000€. Il a permis également d'obtenir le financement socié d'un poste sur titre 3 destiné au programme de démocratisation pour un montant de 55 000 euros par an.

Hors du site rennais, Sciences Po Rennes poursuivra en 2023 son implantation dans le Grand Ouest. Le projet de master en alternance « Design, Politiques publiques : enjeux éthiques » en partenariat avec l'Ecole de Design de Nantes Atlantique ouvrira à la rentrée de septembre 2023. Un autre parcours de master en alternance « Gouvernance des métropoles, action publique et maritimité » a été ouvert en septembre 2022 à Brest.

A Caen, la dynamique de développement se poursuit avec le soutien actif des collectivités normandes, notamment autour d'un projet de coopération renforcée avec « le Dôme », le Centre de culture scientifique, technique et industrielle de Caen. La Région soutien depuis deux ans le développement du Campus à travers des financements régionaux à hauteur de 200 000 euros par an.

A l'échelle nationale, Sciences Po Rennes participe au développement du réseau SCPO, regroupant les sept IEP d'Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain Strasbourg et Toulouse. En plus du concours commun 2022, d'autres actions communes vont permettre aux 7 IEP de région :

- D'intégrer, comme établissements publics administratifs non RCE, le dialogue stratégique de gestion sur le titre 2 avec le Ministère.
- D'obtenir pour la première fois une compensation des boursiers

- D'être un acteur reconnu au sein la CGE.

Pour 2023, une nouvelle coordonnatrice du réseau SCPO a été recrutée. Elle sera, comme sa prédécesseure, basée à l'IEP de Rennes.

Enfin, à l'international, plusieurs éléments doivent encore faire l'objet d'une vigilance particulière en 2023 : la baisse très importante des dotations issues du nouveau programme Erasmus +, le non renouvellement de certains accords de mobilité, notamment certains accords au Royaume-Uni, sorti du programme Erasmus. Autant d'éléments qui nous ont amené à continuer notre effort de recherche de nouveaux partenariats académiques et financiers à l'international. C'est ainsi que de nouveaux partenariats internationaux avec le Québec et un projet de Mobilité Internationale de Crédits avec la Géorgie sont en cours pour approfondir nos liens en matière de formation et de recherche, au-delà des seules mobilités étudiantes.

2.2. L'incontournable transformation pédagogique

Concernant la transformation pédagogique, l'année 2023 sera marquée par l'ouverture en septembre 2023 du grade Master en alternance « Gouvernance des solidarités » en partenariat avec l'EHESP et Askoria.

Les moyens dédiés aux projets pédagogiques innovants menés en complément des cours seront maintenus (conférences sociétales, hackathons, modules projets, voyages d'étude...). Dans ce cadre, au printemps 2023, Rennes Métropole, les Champs Libres et le Journal Le Monde invitent nos étudiants dans le cadre de modules projets à organiser la deuxième édition du festival « Nos futurs ». Cet événement a pour objectif de rassembler, chaque année, la jeunesse dans toute sa diversité autour de des thématiques des transitions et de la relève. Dans ce cadre, un partenariat avec l'AUDIAR, à l'occasion des 50 ans, permettra à la « jeunesse » de penser l'aménagement du territoire dans la prochaine décennie.

Avec le déploiement de l'approche « compétences », l'établissement souhaite reconnaître davantage ces expériences et ces savoir-faire pratiques, acquis en complément des connaissances académiques requises par le cursus. A ce sujet, Sciences Po Rennes a été lauréat de l'appel à projets « Hybridation des formations » pour 60 000 euros, ce qui lui a permis de recruter un poste d'ingénieur pédagogique dédié pour l'année 2022-2023. Ce poste stratégique sera pérennisé sur fonds propres.

D'une manière générale, les différents confinements ont amené l'établissement à donner une forte impulsion aux moyens numériques dédiés à la pédagogie. Cela a été l'occasion de déployer **Moodle**, un Learning Management System (LMS) pour tout l'établissement (déploiement auprès de 600 utilisateurs, étudiants et enseignants en 2022). Un LMS est une plateforme dédiée à la pédagogie permettant de diffuser du contenu écrit, audio, video, d'organiser des groupes de travail, d'interagir différemment avec les étudiants ou entre étudiants. L'hébergement de vidéos sur la plateforme est prévu en 2023.

Le nouveau site internet et un nouveau site intranet, plus participatifs, doivent être lancés en janvier 2023.

Enfin, ce budget initial s'appuie sur la poursuite du développement des formations professionnelles : formations initiales en alternance, ouverture de nouveaux cursus à la formation continue, formation des élus, extension de la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) et développement des « formations courtes » dédiées aux professionnels. Le **lancement d'un nouveau programme de formation à destination des élus à l'échelle régionale est prévu en 2023**. La progression constatée mérite d'être saluée.

2.3. L'impératif de recherche d'excellence

Concernant la Recherche, Sciences Po Rennes continuera à déployer en 2022 son projet scientifique 2020-2025. Suivant les recommandations de l'HCERES, l'établissement va mettre en place une **structuration de l'appui à la recherche**, en lui dédiant une partie des missions d'un de ses agents.

La Chaire Territoire et Mutations de l'Action Publique (TMAP) poursuit en 2023 sa nouvelle phase de contractualisation de trois ans avec ses partenaires historiques mais aussi ses efforts pour de nouveaux partenaires (Semaphores, La Poste).

Dans le cadre du Dialogue stratégique de gestion, en partenariat avec la Grande Ecole des Solidarités, un projet de recherche inédit a été financé sur l'innovation sociale dans les « tiers lieux », analyse comparée à l'échelle internationale à hauteur de 100 000 euros. En 2023, deux nouveaux doctorants seront accueillis pour 3 ans à l'IEP un financé par l'IEP et un autre dans le cadre d'une coopération avec le département des Côtes d'Armor.

2.4. La nécessité d'une vie étudiante épanouie et des conditions d'étude de qualité

En ce qui concerne la vie étudiante et les conditions d'études, en complément du rapport spécifique dédié à l'usage de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC), la décision est de maintenir en 2023

- les dispositifs de soutien (tutorat, étudiants relais santé, moniteurs bibliothèque)
- Lancement en 2023 du projet de nouvelle bibliothèque pour environ 4 000 000 d'euros cofinancés par le département d'Ille et Vilaine (1,3 millions d'€), Rennes Métropole (900 000 €) et sur nos fonds propres (1,8 millions d'€).
- Une nouvelle offre sportive de proximité avec les Cadets de Bretagne et des liens renforcés avec le SIUAPS
- Recherche d'une solution pour le restaurant Duchesse Anne

Pour les associations étudiantes, l'effort de formation et d'appui sera poursuivi, ainsi que la structuration des procédures et du dialogue avec les représentants tout au long de l'année.

Pour améliorer encore, à moyen terme, les conditions de vie des étudiants et des personnels, 2023 devrait voir s'achever la campagne de travaux de mise aux normes accessibilité, énergie et sécurité du Campus de Rennes, financée par le CPER et le Plan de Relance à hauteur de 4 millions € (hors budget IEP). Enfin sur le Campus de Caen, pour faire face à la croissance des effectifs ; il conviendra en 2023 de choisir et de programmer les travaux nécessaires. A ce chantier s'ajoutera, à moyen terme, le projet

d'extension du campus de Caen hors du campus Pasteur. Des réflexions sont en cours avec la Mairie de Caen et la communauté urbaine de Caen la Mer.

2.5. L'exigence de responsabilité sociétale et environnementale

En ce qui concerne la Responsabilité sociétale et environnementale, grâce au soutien des Rectorats et des collectivités territoriales notamment l'académie de Bretagne et la Région Bretagne, une forte impulsion a été donnée aux actions de démocratisation menés par Sciences Po Rennes dans le Grand Ouest. Pour pérenniser les moyens humains et étendre encore ces dispositifs, un projet a été déposé au Dialogue stratégique de gestion 2022 pour les années 2022 et 2023. Ce projet a été lauréat et a été financé à hauteur de 150 000 € sur deux ans. Le recrutement d'un poste de PRAG fléché démocratisation devrait se concrétiser en 2023.

Au sein de l'IEP, en matière sociétale, une action forte a été menée à la rentrée 2021 dans la lutte contre toutes les formes de violences sexuelles et sexistes avec le lancement d'un programme de sensibilisation de l'ensemble des étudiants et des personnels par des professionnels du droit et de la santé. Cette action sera achevée en 2023 et elle pourra être pérennisée auprès des futures promotions.

En matière environnementale, les cycles de conférences thématiques et l'opération de formation des étudiants aux enjeux climatiques via « la fresque du climat » seront reconduites. En investissement, les grands travaux de mise aux normes thermiques financés par le Plan de Relance sont en cours et le raccordement au réseau de chaleur de Rennes Métropole a été réalisé. Conformément aux directives du Ministère, un Plan de sobriété sera mis en œuvre en 2023 ; son objectif est une réduction des consommations d'énergie d'au moins 10% par rapport à l'année 2021.

Enfin, pour les personnels, la mission d'accompagnement sur la qualité de vie au travail et la prévention des risques psycho-sociaux, lancée fin 2021 avec le concours du CHSCT, sera achevée en 2023.

Le souhait de Sciences Po Rennes est de consolider tous ces projets dans une démarche globale de labellisation Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS) a été lancée en septembre 2022. La labellisation permettant de bénéficier d'un regard externe et d'une dynamique de réseau.

Suivre et mettre en œuvre l'ensemble de ces projets n'est possible que grâce au concours de l'ensemble des agents de Sciences Po Rennes, équipe de direction, enseignants et agents administratifs, élus et représentants étudiants. Leur engagement doit, une nouvelle fois, ici être salué. Cependant, relever les défis cités ici suppose aussi de renforcer encore nos moyens en matière de pilotage. Il est donc prévu, à partir de 2023 d'accroître les moyens RH et de poursuivre l'accompagnement des services dans la mise en place de la démarche qualité, engagée en 2021, au bénéfice de tous.

Sciences Po Rennes va présenter pour 2023 un budget légèrement excédentaire dans lequel le volet masse salariale est en augmentation de 25% et le volet fonctionnement en diminution de 5,74%.

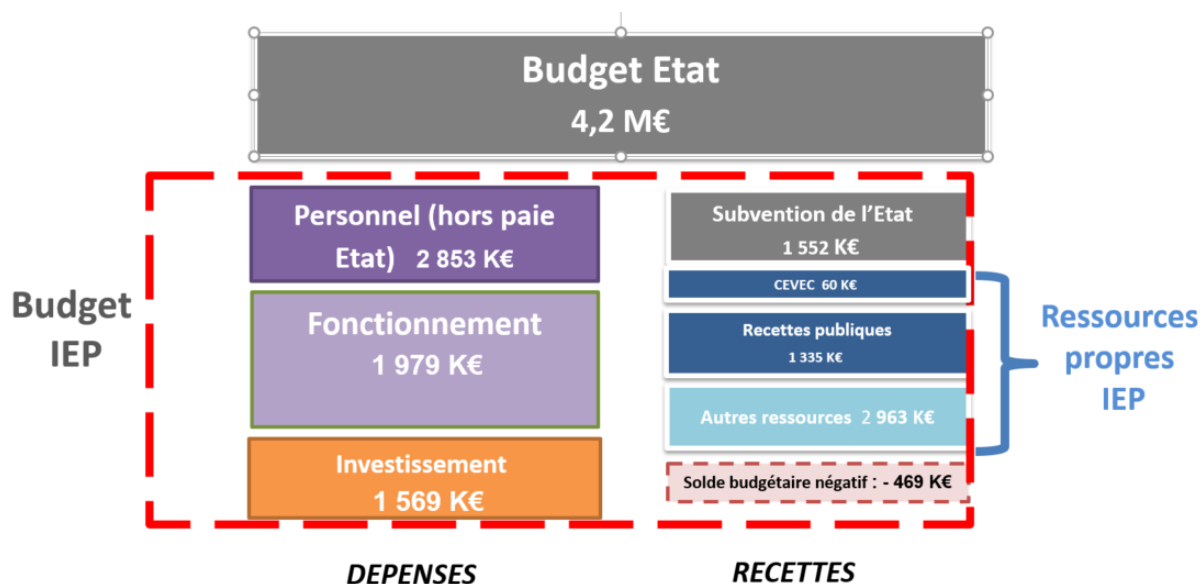
Cela témoigne de la volonté forte de l'établissement de renforcer ses équipes pour gagner en qualité du service rendu aux usagers et en qualité de vie au travail pour ses agents. Cela témoigne également d'une volonté de rééquilibrer les dépenses au profit des dépenses de personnels malgré le contexte inflationniste notamment sur les coûts de l'énergie.

III - Présentation du budget 2023

Dans un contexte contraint, le budget 2023 devra répondre à une double exigence : maintenir un compte de résultat équilibré (respecter un équilibre des dépenses de personnel et de fonctionnement avec nos recettes courantes) sans remettre en cause la dynamique de développement de l'établissement.

En 2023, l'effort de l'IEP pour faire progresser ses recettes devra être poursuivi – notamment par le développement de l'alternance et de la formation continue (VAE, Formation des élus) mais également par la recherche de nouvelles sources de financement auprès de nos partenaires publics et privés.

Le **Budget initial 2023** (dépenses et recettes d'investissement incluses) s'établit à **6 401 K€** en dépenses (crédits de paiement) et à **5 931 K€** en recettes encaissées. Il est prévu plusieurs opérations importantes en investissement dans une logique pluriannuelle.



La prévision du solde budgétaire (qui inclut les dépenses d'investissement) est établie à **- 469 K€**, avec un **prélèvement égal attendu sur le fonds de roulement**. Ce solde budgétaire négatif, identifié dans le tableau 2 de la liasse budgétaire, s'explique par le maintien d'un effort d'investissement important en 2023.

Les recettes et les dépenses sont détaillées ci-après.

3.1. Les recettes : une forte dynamique des recettes propres

Les recettes prévues pour 2023 s'établissent à un montant de **5 931 K€**, soit une évolution de +30 % par rapport au BR 2022.

	Bi 2022	Budget Initial 2023 <i>prévision</i>	évolution BI 2022 / Bil 2023
Subvention SCSP	1 456 936	1 552 742	7%
Autres recettes	3 123 064	4 379 220	40%
TOTAL RECETTES	4 580 000	5 931 962	30%

La prévision de répartition des recettes propres s'établit comme suit :

Répartition des recettes	Montant
CVEC	60 000
Recettes fonctionnement	555 843
Recettes publiques investissement	800 000
Ressources propres (formation continue, alternance, examens et concours, droits d'inscriptions, recherche ...)	2963377
Subvention pour charges de service public	1 552 742
TOTAL RECETTES	5 931 962

- **Les recettes liées à la formation**

- Droits du diplôme

Les droits d'inscription sont prévus à hauteur de 1 364 K€. Les droits restent constants ces deux dernières années et le resteront en 2023.

- Formation professionnelle

Les recettes liées à l'alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation), formations continues (VAE, formation des élus), formations courtes sont attendues en hausse. Elles devraient s'élever à 907 K€. La taxe d'apprentissage (TA) s'élève à 25 K€.

- **Les recettes liées à la recherche**

La Chaire TMAP consolidera ses partenariats historiques qui ont actés lors de la renégociation des conventions triennales une augmentation de leur contribution. Le montant des subventions attendues en 2023 pour les activités de la Chaire et l'Ecole d'été est de 96 K€.

- **La vie étudiante**

- Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

La CVEC a été instituée par la loi Orientation et Réussite des Etudiants (ORE) s'est établie à 69 K€ en 2021. En 2022, elle atteint 72 K€. Le montant inscrit pour 2023 est de 60 000€. Ce montant pourra être abondé dans l'année au vu des péréquations qui seront faites par le CROUS.

- Bourses et aides financières

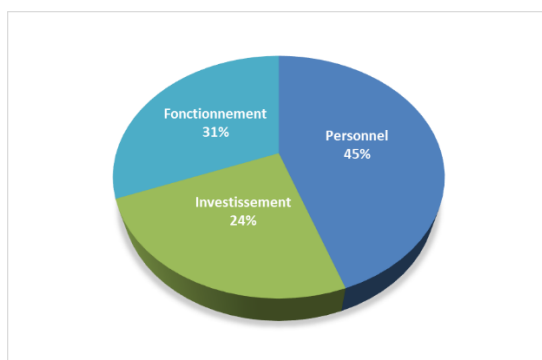
Le montant des financements pour le versement des différentes bourses aux étudiants est en hausse de 43 K€. L'IEP perçoit également des financements pour les bourses CIFA (Diplôme Franco-Allemand) et du programme ISEP

3.2. Les dépenses : en 2023, un effort porté sur les dépenses d'investissement et de personnel

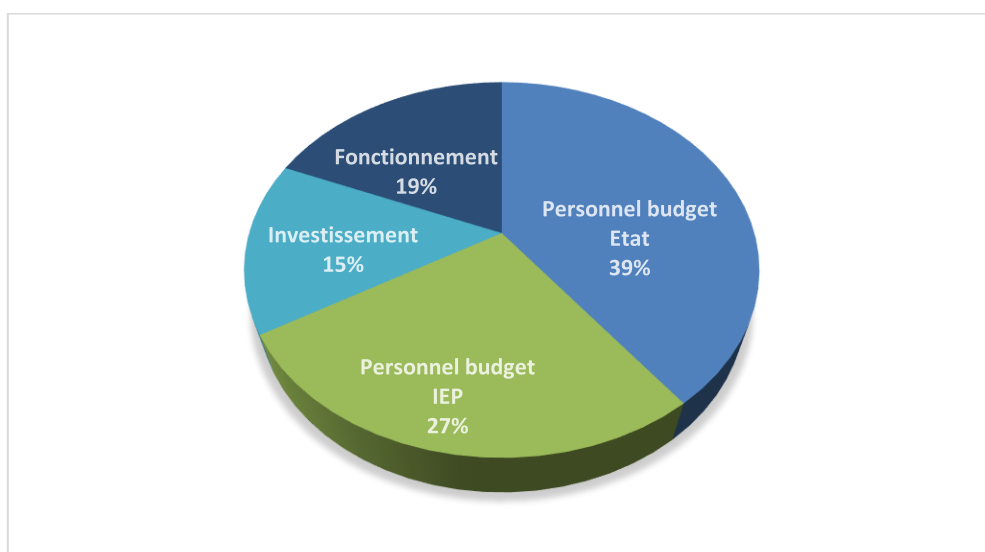
Les dépenses hors investissement **baissent légèrement** passant de **2 100 K€ à 1 979 K€**.

Les budgets des établissements d'enseignement supérieur soumis à la comptabilité budgétaire prévoient la répartition des dépenses en trois enveloppes : personnel, fonctionnement et investissement.

Les dépenses dans le BI 2023 de l'IEP sont ainsi réparties (budget IEP) :



Le budget total agrégé de l'IEP (avec la masse salariale gérée et versée par l'Etat) est ainsi réparti :



Les dépenses de personnel représentent ainsi **66 % des dépenses totales**.

3.2.1. – L’enveloppe « Personnel » revalorisée

L’élaboration du volet dépenses de personnel de ce budget initial 2023 reflète les ambitions de l’établissement pour sa politique RH sur le prochain exercice. Il s’agit de conjuguer la volonté poursuivre la revalorisation des carrières des personnels de l’ESR, le nécessaire dialogue de gestion qui doit être instauré avec tutelle au bénéfice de l’établissement et les réponses à apporter aux préconisations issues de l’audit de l’HCERES et du diagnostic de la démarche de prévention des risques psychosociaux réalisé en 2022.

A partir d’un socle d’exécution 2022, le chiffrage très précis de l’extension en année pleine des mesures 2022 ainsi que celui de l’impact des mesures envisagées pour 2023 conduisent à une projection très réaliste quant à l’évolution des dépenses de personnel sur cet exercice budgétaire.

- Ces dépenses couvrent donc la création de **4 emplois de gestionnaires** de catégorie B pour renforcer les services supports finances, RH, Informatique et administration du campus de Caen.
- Elles permettent également de pérenniser l’ingénierie pédagogique et de dédoubler à l’avenir les missions de Directeur de Cabinet et de **Directeur de Communication** dans le contexte de création de l’Université de Rennes.
- Entre autres mesures nouvelles, ce Budget 2023 s’inscrit également pleinement dans l’évolution indemnitaire et la revalorisation des carrières des enseignants-chercheurs par le soutien à la mise en œuvre ambitieuse des composantes du RIPEC.
- Afin de parer aux aléas éventuels en gestion des ressources humaines (suppléances médicales, renforts ponctuels etc...), cette projection réaliste est consolidée par une « réserve » de 60 000 €.

Au final, le **volet masse salariale du BI 2023 représente 2 853 391 €**.

Le volet masse salariale est en augmentation de 25%.

Cela témoigne de la volonté forte de l’établissement de renforcer ses équipes pour gagner en qualité du service rendu aux usagers et en qualité de vie au travail pour ses agents. Cela témoigne également d’une volonté de rééquilibrer les dépenses au profit des dépenses de personnels malgré le contexte inflationniste notamment sur les coûts de l’énergie.

A titre d’information, si l’établissement accédait aux Responsabilités et Compétences Elargies au 01/01/2023 et en prenant ce montant comme base de la masse salariale transférée (4 200 K€), la part des dépenses de masse salariale qui seraient alors prévues au budget initial, 7 053 K€, avec un volet fonctionnement de 1 979 K€, représenterait **78,09%** des dépenses hors investissement soit pleinement dans les standards préconisés par la tutelle.

3.2.2. – Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites au Budget Initial pour 2023 pour **1 900 K€** en Autorisations d'Engagement (AE) et **1 900 K€** en Crédits de Paiements (CP).

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées en tenant compte des dépenses récurrentes, et des évolutions qui interviendront en 2023.

Parmi les grandes catégories de dépenses de l'IEP :

- Les bourses demeurent un poste de dépenses essentiel. Elles représentent 25 %. La convention Erasmus 2022/2024 a été notifiée pour un montant de 217 645 € (24 mois).
- Les activités relatives à l'ensemble des formations, missions pédagogiques, recherche et à la vie étudiante représentent 37% des dépenses.
- Les services supports, dont l'immobilier représentent 38% des dépenses pour assurer le fonctionnement de l'établissement.
- Une hausse des dépenses énergétiques (chauffage) est anticipée à hauteur de **100.000€ (+ de 100 %)**.

3.2.3. – Le maintien d'une programmation ambitieuse en investissement

Les travaux et achats réalisés en 2022 témoignent de l'ambition de la politique d'investissement de l'IEP, et ont mobilisé une partie des disponibilités de la trésorerie et du fonds de roulement.

Pour 2023, il est proposé un montant de **1 569 K€** en investissement, comprenant notamment :

- Pour la transition numérique (330 K€)
 - o une enveloppe pour les contrôle d'accès aux bâtiments en RFID
 - o Equipements (écrans interactifs, bornes multimédia d'accueil, ordinateurs prêt étudiants...)

L'IEP poursuit ainsi la politique de rénovation de ses locaux, engagée depuis 2020.

- o les travaux pour la rénovation de la bibliothèque pour un montant de 600 K€,
- o la rénovation de la Tour C (bureaux administratifs) pour un montant de 450 K€,
- o des travaux d'entretien divers, pour un montant de 58 K€
- o Le Campus de Caen bénéficiera également d'une enveloppe de 109 K€ pour ses investissements, dont le projet évolution du Campus, cofinancé par la Région Normandie dans le cadre du programme Recherche et Innovation « Actions Sup ».

S'y ajouteront en 2023 la fin des travaux de mise aux normes (accessibilité, thermique et sécurité) du Campus de Rennes, financés par le Plan de relance (hors budget IEP), notamment les aménagements extérieurs. Ces investissements plus le raccordement au réseau de chaleur de Rennes Métropole permettront de diminuer la facture énergétique.

3.3. Les équilibres financiers

La présentation GBCP fait apparaître trois équilibres distincts, détaillés ci-après :

3.3.1. - L'équilibre budgétaire (tableau 2)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT						
DEPENSES						
	Montants Budget 2022 CA du 08 décembre 2021		Montants prévision d'exécution 2022		Montants Budget initial 2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	2 270 000	2 270 000	2 264 245	2 264 245	2 853 391	2 853 391
dont contributions employeur au CAS Pension						
Fonctionnement	2 100 000	2 060 000	2 013 110	1 993 110	1 979 254	1 979 254
Intervention						
Investissement	1 230 000	1 230 000	542 977	540 000	1 569 146	1 569 146
TOTAL DES DEPENSES AE (A)	5 600 000	5 560 000	4 820 332	4 797 355	6 401 791	6 401 791
CP (B)						
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)						
RECETTES						
	Montants Budget 2022 CA du 08 décembre 2021	Montants prévision d'exécution 2022	Montants Budget initial 2023			
Recettes globalisées	4 580 000	4 762 110	5 931 962			
Subvention pour charges de service public	1 456 936	1 704 152	1 552 742			
Autres financements de l'Etat	50 000	49 050	60 000			
Fiscalité affectée	415 000	726 976	1 355 843			
Autres financements publics	2 658 064	2 281 932	2 963 377			
Recettes propres						
Recettes fléchées*						
Financements de l'Etat fléchés						
Autres financements publics fléchés						
Recettes propres fléchées						
TOTAL DES RECETTES (C)	4 580 000	4 762 110	5 931 962			
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)	980 000	35 245	469 829			

L'équilibre budgétaire correspond à la différence entre les prévisions de recettes et les crédits de paiement en dépenses (investissement compris). Il s'établit à **-469 829 €**.

Cela signifie un **prélèvement égal attendu sur le fonds de roulement**.

3.3.2. - L'équilibre financier (tableau 4)

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants Budget 2022 CA du 08 décembre 2021	Montants prévision d'exécution 2022	Montants Budget initial 2023	Montants Budget 2022 CA du 08 décembre 2021	Montants prévision d'exécution 2022	Montants Budget initial 2023	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	980 000	35 245	469 829	-	-		Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal							dont Budget Principal
dont Budget Annexe							dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	420			450			Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	182 000	180 000	216 554	182 000	150 000	180 294	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)							Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	1 162 420	215 245	686 383	182 450	150 000	180 294	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)				979 970	65 245	506 089	PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***				-			dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	-			979 970	65 245	506 089	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	1 162 420	215 245	686 383	1 162 420	215 245	686 383	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

Les éléments du tableau « équilibre financier permettent de totaliser non seulement les opérations budgétaires, mais aussi les opérations non budgétaires ayant un impact, positif et/ou négatif, sur la trésorerie de l'établissement (les opérations en compte de tiers). Par différence entre les deux, on détermine la variation nette de trésorerie sur l'exercice. Pour 2023, l'équilibre financier s'établira par un prélèvement sur la trésorerie d'un montant de **506 k €**.

3.3.3.- L'équilibre patrimonial (tableau 6)

CHARGES	Montants Budget 2022 CA du 08 décembre 2021	Montants prévision d'exécution 2022	Montants Budget initial 2023	PRODUITS	Montants Budget 2022 CA du 08 décembre 2021	Montants prévision d'exécution 2022	Montants Budget initial 2023
Personnel	2 250 000	2 235 245	2 618 391	Subventions de l'Etat	1 456 936	1 704 152	1 552 742
<i>dont charges de pensions civiles*</i>				Fiscalité affectée	50 000	49 050	60 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 275 000	2 230 879	2 245 279	Autres subventions	400 000	726 976	529 160
Intervention (le cas échéant)				Autres produits	2 643 064	2 127 470	2 921 768
TOTAL DES CHARGES (1)	4 525 000	4 466 124	5 063 670	TOTAL DES PRODUITS (2)	4 550 000	4 607 648	5 063 670
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	25 000	141 524	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	0	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	4 550 000	4 607 648	5 063 670	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	4 550 000	4 607 648	5 063 670

L'équilibre patrimonial correspond aux charges et aux produits calculés. **Le projet de budget initial fait apparaître un résultat à l'équilibre.**

	Montants Budget 2022 CA du 08 décembre 2021	Montants prévision d'exécution 2022	Montants Budget initial 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	25 000	141 524	0
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	215 000	198 769	231 025
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		10 000	7 417
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	240 000	330 293	223 608

On déduit la capacité d'autofinancement (CAF) de cet équilibre patrimonial (en excluant les amortissements). La CAF permet de déterminer le montant de la trésorerie potentielle qui est généré par l'établissement dans le cadre de son activité et lui permettant d'assurer son financement. Pour 2023, la CAF est évaluée à **223 608 €**.

	Montants Budget N-1 (préciser ici la date du CA ayant voté le dernier BR ou le BI si pas de BR voté)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-990 000	-160 907	-650 538
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-10 030	-95 662	-144 448
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-979 970	-65 245	-506 090
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	1 389 838	2 962 531	2 311 993
Niveau final du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	44 287	-88 327	292 774
Niveau final de la TRESORERIE	1 345 551	3 050 858	2 544 768

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	19	27	46

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) : 19

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme \(décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme\) et des autres dépenses de personnel](#)

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	19	1 121 467	27	1 000 692	46	2 853 391
1 - TITULAIRES	0	252 353			0	252 353
* Titulaires État (rémunérations accessoires)	0	252 353			0	252 353
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0			0	0
2 - CONTRACTUELS	19	869 114	27	1 000 692	46	1 869 806
* Contractuels de droit public	19	869 114	24	969 602	43	1 838 616
oCDI	9	362 325	2	26 984	9	389 309
oCDD	9	446 789	24	790 239	33	1 237 028
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	1	60 000	2	152 279	3	212 279
* Contractuels de droit privé	0	0	3	31 190	3	31 190
oCDI	0	0			0	0
oCDD (Apprentis)	0	0	3	31 190	3	31 190
3 - CONTRATS AIDES			0	0	0	0
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						731 232

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE+CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité](#)

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5- EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6- EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme](#)

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0	0
7- EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0
8- EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget initial 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES						
	Montants Budget 2022 CA du 08 décembre 2021		Montants prévision d'exécution 2022		Montants Budget initial 2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	2 270 000	2 270 000	2 264 245	2 264 245	2 853 391	2 853 391
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>						
Fonctionnement	2 100 000	2 060 000	2 013 110	1 993 110	1 979 254	1 979 254
Intervention						
Investissement	1 230 000	1 230 000	542 977	540 000	1 569 146	1 569 146
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	5 600 000	5 560 000	4 820 332	4 797 355	6 401 791	6 401 791

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)						
---	--	--	--	--	--	--

RECETTES			
Montants Budget 2022 CA du 08 décembre 2021	Montants prévision d'exécution 2022	Montants Budget initial 2023	
4 580 000	4 762 110	5 931 962	Recettes globalisées
1 456 936	1 704 152	1 552 742	Subvention pour charges de service public
			Autres financements de l'Etat
50 000	49 050	60 000	Fiscalité affectée
415 000	726 976	1 355 843	Autres financements publics
2 658 064	2 281 932	2 963 377	Recettes propres
			Recettes fléchées*
			Financements de l'Etat fléchés
			Autres financements publics fléchés
			Recettes propres fléchées
4 580 000	4 762 110	5 931 962	TOTAL DES RECETTES (C)

980 000	35 245	469 829	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)
----------------	---------------	----------------	--

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
D102	2 853 391,00	2 853 391,00	656 666,00	656 666,00			26 130,00	26 130,00	3 536 187,00	3 536 187,00
D105			85 000,00	85 000,00			600 000,00	600 000,00	685 000,00	685 000,00
D111			83 952,00	83 952,00			3 000,00	3 000,00	86 952,00	86 952,00
D115			668 216,00	668 216,00			940 016,00	940 016,00	1 608 232,00	1 608 232,00
D201			485 420,00	485 420,00					485 420,00	485 420,00
									-	-
TOTAL	2 853 391,00	2 853 391,00	1 979 254,00	1 979 254,00	-	-	1 569 146,00	1 569 146,00	6 401 791,00	6 401 791,00

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B **-**

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES								
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
FD010	1 552 742,00								1 552 742,00
FD130			60 000,00						60 000,00
FD100				199 743,00					199 743,00
FD020					1 149 545,00				1 149 545,00
FD030					1 314 230,00				1 314 230,00
FD040					25 000,00				25 000,00
FD090				101 723,00					101 723,00
FD110				1 528 979,00					1 528 979,00
TOTAL	1 552 742,00	-	60 000,00	1 830 445,00	2 488 775,00	-	-	-	5 931 962,00

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C **469 829,00**

TABLEAU 4
Equilibre financier Budget initial 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			
	Montants Budget 2022 CA du 08 décembre 2021	Montants prévision d'exécution 2022	Montants Budget initial 2023
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	980 000	35 245	469 829
<i>dont Budget Principal</i>			
<i>dont Budget Annexe</i>			
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	420		
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	182 000	180 000	216 554
Autres décaissements non budgétaires (e1)			
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	1 162 420	215 245	686 383
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)			
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	-		
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	1 162 420	215 245	686 383

FINANCEMENTS			
Montants Budget 2022 CA du 08 décembre 2021	Montants prévision d'exécution 2022	Montants Budget initial 2023	
-	-		Solde budgétaire (excédent) (D1)*
			<i>dont Budget Principal</i>
			<i>dont Budget Annexe</i>
450			Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
182 000	150 000	180 294	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
			Autres encaissements non budgétaires (e2)
182 450	150 000	180 294	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
979 970	65 245	506 089	PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
-			<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
979 970	65 245	506 089	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
1 162 420	215 245	686 383	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)
AMI2023	C 46711000	Aide à la mobilité	186 260,00	
	C 46711000			150 000,00
SCD	C 47310000	Droits bibliothèque	30 294,00	
	C 47310000			30 294,00
Opération ...	C 4...			
	C 4...			
TOTAL			216 554,00	180 294,00

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget initial 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget 2022 CA du 08 décembre 2021	Montants prévision d'exécution 2022	Montants Budget initial 2023	PRODUITS	Montants Budget 2022 CA du 08 décembre 2021	Montants prévision d'exécution 2022	Montants Budget initial 2023
Personnel	2 250 000	2 235 245	2 818 391	Subventions de l'Etat	1 456 936	1 704 152	1 552 742
<i>dont charges de pensions civiles*</i>				Fiscalité affectée	50 000	49 050	60 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 275 000	2 230 879	2 245 279	Autres subventions	400 000	726 976	529 160
Intervention (le cas échéant)				Autres produits	2 643 064	2 127 470	2 921 768
TOTAL DES CHARGES (1)	4 525 000	4 466 124	5 063 670	TOTAL DES PRODUITS (2)	4 550 000	4 607 648	5 063 670
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	25 000	141 524	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	0	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	4 550 000	4 607 648	5 063 670	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	4 550 000	4 607 648	5 063 670

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget 2022 CA du 08 décembre 2021	Montants prévision d'exécution 2022	Montants Budget initial 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	25 000	141 524	0
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	215 000	198 769	231 025
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		10 000	7 417
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	240 000	330 293	223 608

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget 2022 CA du 08 décembre 2021	Montants prévision d'exécution 2022	Montants Budget initial 2023	RESSOURCES	Montants Budget 2022 CA du 08 décembre 2021	Montants prévision d'exécution 2022	Montants Budget initial 2023
Insuffisance d'autofinancement	0			Capacité d'autofinancement	240 000	330 293	223 608
Investissements	1 230 000	540 000	1 569 146	Financement de l'actif par l'Etat			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat		48 800	695 000
				Autres ressources			
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 230 000	540 000	1 569 146	TOTAL DES RESSOURCES (6)	240 000	379 093	918 608
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	0	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	990 000	160 907	650 538

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget N-1 (préciser ici la date du CA ayant voté le dernier BR ou le BI si pas de BR voté)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-990 000	-160 907	-650 538
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	-10 030	-95 662	-144 448
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-979 970	-65 245	-506 090
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	1 389 838	2 962 531	2 311 993
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	44 287	-88 327	-232 774
Niveau final de la TRÉSORERIE	1 345 551	3 050 858	2 544 768

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	3 050 858	3 052 185	2 785 680	2 558 436	2 439 469	2 729 202	2 228 526	2 606 037	2 407 327	2 358 291	1 726 470	2 445 586	30 388 068
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	430 669	170 297	118 634	416 632	678 906	110 049	796 087	115 952	231 483	482 900	1 541 475	838 878	5 931 962
Subvention pour charges de service public	346 246	-	-	346 246	-	-	484 806	5 824	-	207 687	-	161 932	1 552 742
Autres financements de l'État													-
Fiscalité affectée	-	-	-	-	-	-	40 188	-	-	-	19 812	-	60 000
Autres financements publics	6 773	141 676	57 659	18 121	654 018	32 399	141 676	25 260	105 800	24 345	402 651	220 067	1 830 445
Recettes propres	77 650	28 621	60 975	52 264	24 888	77 650	129 416	84 867	125 683	250 869	1 119 013	456 880	2 488 775
Recettes budgétaires fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Financements de l'État fléchés													-
Autres financements publics fléchés													-
Recettes propres fléchées													-
Opérations non budgétaires	-	204	45 102	204	105 068	-	34	34	-	2 754	26 724	170	180 294
Emprunts : encaissements en capital													-
Prêts : encaissement en capital													-
Dépôts et cautionnements													-
Opérations gérées en comptes de tiers :	-	204	45 102	204	105 068	-	34	34	-	2 754	26 724	170	180 294
- TVA encaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements		204	45 102	204	105 068		34	34		2 754	26 724	170	180 294
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires													-
A. TOTAL	430 669	170 501	163 736	416 836	783 974	110 049	796 121	115 986	231 483	485 654	1 568 199	839 048	6 112 256
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	429 342	425 602	390 078	535 599	479 773	610 725	412 576	312 262	280 519	1 084 061	703 160	738 096	6 401 792
Personnel	261 656	236 831	212 578	247 104	307 596	468 812	255 664	147 520	155 795	197 169	182 332	180 334	2 853 391
Fonctionnement	120 141	183 279	147 059	205 644	144 090	141 913	117 370	111 234	97 577	131 818	177 342	401 789	1 979 255
Intervention													-
Investissement	47 545	5 492	30 441	82 851	28 088	-	39 542	53 508	27 146	755 073	343 486	155 973	1 569 146
Dépenses liées à des recettes fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel													-
Fonctionnement													-
Intervention													-
Investissement													-
Opérations non budgétaires	-	11 404	902	204	14 468	-	6 034	2 434	-	33 414	145 924	1 770	216 554
Emprunts : remboursements en capital													-
Prêts : décaissements en capital													-
Dépôts et cautionnements													-
Opérations gérées en comptes de tiers :	-	11 404	902	204	14 468	-	6 034	2 434	-	33 414	145 924	1 770	216 554
- TVA décaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements		11 404	902	204	14 468		6 034	2 434		33 414	145 924	1 770	216 554
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires													-
B. TOTAL	429 342	437 006	390 980	535 803	494 241	610 725	418 610	314 696	280 519	1 117 475	849 084	739 866	6 618 346
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	1 327	- 266 505	- 227 244	- 118 967	289 733	- 500 676	377 511	- 198 710	- 49 036	- 631 821	719 115	99 182	- 506 090
SOLDE CUMULE (1) + (2)	3 052 185	2 785 680	2 558 436	2 439 469	2 729 202	2 228 526	2 606 037	2 407 327	2 358 291	1 726 470	2 445 586	2 544 768	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		0	0	0	0	
Recettes fléchées (b)	0	0	0	0	0	0
Financements de l'État fléchés						0
Autres financements publics fléchés						0
Recettes propres fléchées						0
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	0	0	0	0	0	0
Personnel						
AE=CP						0
Fonctionnement						
AE						0
CP						0
Intervention						
AE						0
CP						0
Investissement						
AE						0
CP						0
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	0	0	0	0	0	0

Solde budgétaire N repris au tableau "Équilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)						0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	0	0	0	0	0	0

TABLEAU 9
Opérations pluriannuelles - prévision

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision	Prévision N										Prévision N+1 et suivantes					
		Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N*	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouverts les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N*	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
TRAVAUX BIBLIOTHEQUE	Personnel																	
	Fonctionnement																	
	Intervention																	
	Investissement	4 300 000	500	0	600 000		600 000	980 000	0	600 000		600 000	3 700 000	1 110 000		2 590 000		
	Total Op.1	4 300 000	500	-	600 000	-	600 000	980 000	-	600 000	-	600 000	3 700 000	1 110 000	-	2 590 000	-	-
	Personnel																	
	Fonctionnement																	
	Intervention																	
	Investissement																	
	Total Op.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ss total personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ss total fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ss total intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ss total investissement	4 300 000	500	-	600 000	-	600 000	980 000	-	600 000	-	600 000	3 700 000	1 110 000	-	2 590 000	-	-
	TOTAL	4 300 000	500	-	600 000	-	600 000	980 000	-	600 000	-	600 000	3 700 000	1 110 000	-	2 590 000	-	-

* A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
		Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N	Encaissement prévus en N	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
		(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
TRAVAUX BIBLIOTHEQUE	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**	2 200 000		350 000		1 850 000	
	Autres financements***						
	Total Op.1	2 200 000	-	350 000	-	1 850 000	-
	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
	Total Op.2	-	-	-	-	-	-
	Ss total financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-
	Ss total autres financements publics	2 200 000	-	350 000	-	1 850 000	-
	Ss total autres financements	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	2 200 000	-	350 000	-	1 850 000	-

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés

** Autres financements publics et autres financements publics fléchés

*** Recettes propres et recettes propres fléchés

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Prévision d'exécution 2022	BI 2023
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	604 020	626 997
	2 Niveau initial du fonds de roulement	3 123 438	2 962 531
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	7 335	-88 327
	4 Niveau initial de la trésorerie	3 116 103	3 050 858
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée		
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	3 116 103	3 050 858
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	4 820 332	6 401 791
	6 Résultat patrimonial	141 524	0
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	330 293	223 608
	8 Variation du fonds de roulement	-160 907	-650 538
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	0	0
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS 0	0
	Variation des stocks	+ / -	
	Charges sur créances irrécouvrables	-	
	Produits divers de gestion courante	+	
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS -125 662	-180 709
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	-125 662
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-35 245	-469 829
	13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	30 000	36 260
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	-65 245	-506 089
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée	0	0
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	-65 245	-506 089
	15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	-95 662	-144 449
	16 Variation des restes à payer	22 977	0
Niveaux finaux	17 Niveau final de restes à payer	626 997	626 997
	18 Niveau final du fonds de roulement	2 962 531	2 311 993
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-88 327	-232 776
	20 Niveau final de la trésorerie	3 050 858	2 544 769
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	0	0
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	3 050 858	2 544 769
	Comptabilité budgétaire		
	Comptabilité générale		

Explication du tableau, ligne à ligne :

D'une manière générale, les cases grisées sont soit des données reprises d'autres tableaux, soit des calculs automatiques. Seules les cases non grisées sont à remplir.

☐ Ligne 1 « Niveau initial des restes à payer » : il correspond au « stock initial » de restes à payer, c'est-à-dire à la différence entre le cumul des AE et le cumul des CP consommés lors des exercices précédents. Le niveau initial des restes à payer d'un BI doit correspondre au niveau final des restes à payer du budget rectificatif de fin d'année lorsqu'il est présenté en parallèle du BI. Sinon, il convient de s'appuyer sur prévision d'exécution.

☐ Ligne 2 « Niveau initial du fonds de roulement » : Lors de la présentation du BI n, il correspond au niveau final du fonds de roulement du dernier BR n-1. Cette information provient du « tableau relatif à la variation de la situation patrimoniale en droits constatés n-1 ».

☐ Ligne 3 « Niveau initial du besoin en fonds de roulement » : Cette information provient de la différence entre le niveau initial du fonds de roulement et le niveau initial de la trésorerie (calcul automatisé).

☐ Ligne 4 « Niveau initial de la trésorerie » : Lors de la présentation du BI n, il correspond au niveau final de la trésorerie du dernier BR n-1. Sinon, il convient de s'appuyer sur prévision d'exécution. Cette information provient du « tableau d'équilibre financier n-1 » et du « tableau relatif à la variation de la situation patrimoniale en droits constatés n-1 ».

☐ Ligne 4.a « Niveau initial de la trésorerie fléchée » : il correspond à la quote-part de la trésorerie relative aux opérations sur recettes fléchées en date du 31/12/n-1. Cette information provient du « tableau d'équilibre financier et le tableau des opérations sur recettes fléchées n-1 ».

☐ Ligne 4.b « Niveau initial de la trésorerie non fléchée » : Cette information provient de la différence entre le niveau initial de trésorerie et le niveau initial de trésorerie fléchée (calcul automatisé).

☐ Ligne 5 « Autorisations d'engagement » : Cette information du « tableau des autorisations budgétaires ».

☐ Ligne 6 « Résultat patrimonial » : Cette information provient du « tableau de la situation patrimoniale ».

☐ Ligne 7 « Capacité d'autofinancement » : Cette information provient du « tableau de la situation patrimoniale ».

☐ Ligne 8 « Variation du fonds de roulement » : Cette information provient du « tableau de la situation patrimoniale ».

☐ Ligne 9 : « Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire » : Cette information provient du « tableau d'équilibre financier ». Elle permet d'isoler de la variation du fonds de roulement, les opérations qui n'apparaissent pas dans le tableau des autorisations budgétaires (emprunts, prêts, dépôts et cautionnements) mais dans le tableau d'équilibre financier et qui ont un impact en haut de bilan.

☐ Ligne 10 « Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF » : ces opérations correspondent à des charges décaissables et des produits encaissables mais qui ne seront jamais décaissées ni encaissées (variation des stocks, charges sur créances irrécouvrables admissions en non valeur, etc.). Ces opérations bien que ne générant aucun flux de trésorerie ne sont pas retraitées par la CAF et « gonflent » le besoin en fonds de roulement. Il convient donc de les isoler pour pouvoir déterminer les seuls flux de trésorerie et déterminer ainsi le solde budgétaire.

☐ Ligne 11 « Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie » : cette ligne est composée de quatre sous-ensembles, deux relatifs aux recettes et deux relatifs aux dépenses.

1. Concernant les recettes, l'« écart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs » et l'« écart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours » matérialisent les écarts entre ce qui est inscrit en haut de bilan (produits du compte de résultat et ressources du tableau relatif à la variation de la situation patrimoniale en droits constatés) et ce qui est inscrit en bas de bilan (recettes budgétaires encaissées) pour un exercice donné.

Si la somme des produits/ressources est supérieure à la somme des encaissements, le besoin en fonds de roulement augmente mécaniquement et génère donc un déséquilibre en termes de couverture des besoins : une dégradation du solde budgétaire aura alors lieu (prélèvement sur la trésorerie). A l'inverse si les produits et ressources en haut de bilan sont inférieurs aux encaissements, le besoin en fonds de roulement (BFR) diminue et le solde budgétaire s'apprécie d'autant.

2. Concernant les dépenses l'« écart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs » et l'« écart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours » matérialisent les écarts entre les charges et immobilisations inscrites en haut de bilan et les crédits de paiement.

Si la somme des charges/immobilisations est supérieure à la somme des crédits de paiement, le BFR diminue et génère une appréciation du solde budgétaire. A l'inverse si les charges et immobilisations sont inférieures aux crédits de paiement, le solde budgétaire se dégrade d'autant.

☐ Ligne 12 « Solde budgétaire » : il correspond à la différence entre la variation du fonds de roulement (ligne 8), les opérations bilanciellées non budgétaires (ligne 9), les opérations comptables non retraitées par la CAF non budgétaires (ligne 10) et les décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires (ligne 11). Il correspond à un solde intermédiaire de la variation de trésorerie.

Avec ce tableau de synthèse budgétaire et comptable, le lecteur doit pouvoir comprendre les raisons qui font qu'il y a un écart entre la variation du fonds de roulement (qui correspond à la création de richesse potentielle) et le solde budgétaire (qui correspond à la création de trésorerie effective, hors opérations non budgétaires).

Un contrôle de cohérence a été créé et détecte s'il y a un écart avec le montant inscrit dans le « tableau des autorisations budgétaires » résultant de la différence des recettes encaissées et des crédits de paiement consommés.

☐ Ligne 13 « Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires » : Cette information provient du « tableau d'équilibre financier » et correspond aux lignes relatives aux opérations en capital (emprunts, prêts, dépôts et cautionnements), aux opérations au nom et pour le compte de tiers et aux autres encaissements / décaissements non budgétaires.

☐ Ligne 14 « Variation de la trésorerie » : Le montant est calculé en soustrayant du solde budgétaire (ligne 12) le montant relatif aux flux de trésoreries liés aux opérations de trésorerie non budgétaires (ligne 13). Un contrôle de cohérence a été créé et détecte s'il y a un écart avec le montant inscrit dans le « tableau d'équilibre financier », du « plan de trésorerie ».

☐ Ligne 14.a « Variation de la trésorerie fléchée » : correspond au montant du « tableau d'équilibre financier » et au « tableau des opérations sur recettes fléchées ».

☐ Ligne 14.b « Variation de la trésorerie non fléchée » : correspond au montant du « tableau d'équilibre financier ».

☐ Ligne 15 « Variation du besoin en fonds de roulement » : Elle se calcule en additionnant les lignes 9, 10, 11, 13.

☐ Ligne 16 « Variation des Restes à payer » : correspond au flux de restes à payer de l'exercice et donc à la différence entre les AE et les CP de l'exercice provenant du « tableau des autorisations budgétaires » (calcul automatique).

☐ Ligne 14 « Niveau final de restes à payer » : correspond au « stock final » de restes à payer. Il se calcule en additionnant le niveau initial de restes à payer (ligne 1) et la variation des restes à payer (ligne 16) (calcul automatique).

☐ Ligne 18 « Niveau final du fonds de roulement » : il se calcule en additionnant le niveau initial du fonds de roulement (ligne 2) et la variation du fonds de roulement (ligne 8) (calcul automatique).

☐ Ligne 19 « Niveau final du besoin en fonds de roulement » : il se calcule en additionnant le niveau initial du besoin en fonds de roulement (ligne 3) et la variation du besoin fonds de roulement (ligne 15) (calcul automatique).

☐ Ligne 20 « Niveau final de la trésorerie » : il se calcule en additionnant le niveau initial de la trésorerie (ligne 4) et la variation de la trésorerie (ligne 14) (calcul automatique).

☐ Ligne 20.a « Niveau final de la trésorerie fléchée » : il se calcule en additionnant le niveau initial de la trésorerie fléchée (4.a) et la variation de la trésorerie fléchée (14.a) (calcul automatique).